

## Compte rendu de la séance du vendredi 13 décembre 2019

**Présidente :** Guylène PANTEL

**Secrétaire :** Sylvain MOLINES

**Présents :** Guylène PANTEL, Joëlle PAUC, Catherine RABIÉ, Olivier LARRIÈRE, Jean-Louis PEYRE, Fortuné MOURGUES, Monique FIRMIN, Dominique ROGER, Brigitte DONNADIEU, Mireille CATHEBRAS, Sylvain MOLINES, Odile BEAUMEL

**Absents et absents excusés :** Francis SEVAJOL

**Représentés :** François SEVAJOLS par Fortuné MOURGUES, Sandrine PAULET par Catherine RABIÉ

### Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente

- Convention pour intervention EDML en milieu scolaire 2019/2020
- Participation aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année 2018/2019
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité/non titulaire
- Mise à disposition de personnel communal dans le transfert de compétence eau/assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2020
- Demande de subvention DETR : réfection et isolation de la toiture et remplacement du système de chauffage actuel du bâtiment communal Mairie
- Demande de subvention : installation d'une borne de recharge de véhicules électriques
- Marché travaux : Extension du réseau de collecte des eaux usées « chemin des rivières »
- Marché travaux : Viabilisation du terrain communal « quartier de la table ronde »
- Marché travaux : Extension du réseau pluvial à Ispagnac
- Marché travaux : Mise en place de compteurs d'eau sur installations communales
- Admission en non-valeur sur le budget eau et assainissement
- Adoption du règlement intérieur
- Questions diverses

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Pré-candidature " Bourgs Centres Occitanie "
- Demande de subvention : étude schéma d'aménagement global Bourg Centre
- Résiliation des baux de M. RAMEL Christophe et Mme CAVAN Manon sur les sections du Marazeil, Lonjagnes et de Montmirat
- Virement de crédit sur le budget de l'eau et assainissement

Elle propose également d'ajourner la délibération relative à la demande de subvention : installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le rajout et l'ajournement des tous ces points à l'ordre du jour.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, elle demande l'approbation de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

#### **Délibérations du conseil :**

#### CONVENTION POUR INTERVENTION EDML EN MILIEU SCOLAIRE 2019/2020

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que pour promouvoir la pratique d'activités en milieu scolaire, il est possible de faire appel à l'Ecole Départementale de Musique de Lozère. Un animateur spécialisé de cette association intervient pour l'école privée de la Commune, sous la direction des enseignants de cette école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de renouveler une convention avec l'Ecole Départementale de Musique de Lozère permettant l'intervention d'un animateur spécialisé pour l'école privée pour un volume de 12h pour de la danse et 18h pour du théâtre pour l'année scolaire 2019 / 2020 pour un montant de **1 380 €**.

#### PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES DU PRIMAIRE POUR L'ANNEE 2018/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de sa participation aux transports scolaires des élèves du primaire à hauteur de **2 448 €** pour l'année 2018/2019.

#### CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE / NON TITULAIRE

Mme le Maire rappelle que suite à la fin du contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de créer à compter du 1<sup>er</sup>/01/2020 jusqu'au 30/06/2020 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16h00.

#### MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL DANS LE TRANSFERT DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2020

Mme le Maire rappelle le transfert de compétence eau / assainissement :

CONSIDÉRANT que les fonctionnaires territoriaux qui exercent leurs fonctions pour partie seulement dans un service ou une partie de service transféré sont de plein droit et sans limitation de durée mis à disposition de l'établissement public de coopération intercommunale.

CONSIDÉRANT que les modalités de cette mise à disposition doivent être réglées par une convention conclue entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale.

CONSIDÉRANT qu'au sein des effectifs de la commune 3 agents sont concernés par cette disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de la mise à disposition partielle de 3 agents communaux à la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, à compter

du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour y exercer les missions relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les agents concernés sont mis à disposition selon les quotités horaires suivantes :

GRADE	QUOTITÉ
- 1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	30% de 28h soit 8,4h / semaine
- 1 adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	10% de 35h soit 3,5h / semaine
- 1 adjoint technique	10% de 35h soit 3,5h / semaine

#### FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres emplois remplissant les conditions d'avancement de grade à 100%.

#### DEMANDE DE SUBVENTION DETR : REFECTION ET ISOLATION DE LA TOITURE ET REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE ACTUEL DU BATIMENT COMMUNAL MAIRIE

VU la délibération n° DE\_2019\_007 en date du 24 janvier 2019 demandant une subvention DETR pour la réfection de la toiture du bâtiment communal Mairie mais qui n'a pas reçu un avis favorable.

Le bâtiment de la Mairie a été restauré en 1976 en conservant les anciennes halles avec les arches refaites.

C'est en 1982 que, grâce à un don, la Mairie sans l'extension a été réalisée avec une couverture provenant de la commune de Fraissinet de Fourques.

A ce jour cette toiture est très dégradée et nécessite une réfection.

Mme le Maire rappelle que la partie de cette toiture n'a jamais été restaurée et qu'elle présente un état de dégradation important avec des tuiles cassées et arrachées provoquant des infiltrations d'eau conséquentes.

Elle explique également que le système de chauffage existant n'est plus adapté, ce qui a été confirmé par le diagnostic d'isolation thermique et phonique établi par Lozère Energie.

Aussi, il apparaît urgent de réaliser des travaux de réfection et d'isolation de la toiture et le remplacement du système de chauffage actuel du bâtiment communal abritant la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte le plan de financement suivant :

- Réfection toiture + isolation : 33 844,50 € HT  
- Remplacement système chauffage : 35 000,00 € HT

Montant travaux H.T. : 68 844,50 € HT  
Subvention DETR 2019 (60%) : 41 306,70 € HT  
Part communale (40%) : 27 537,80 € HT

#### MARCHE TRAVAUX : EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES "CHEMIN DES RIVIERES"

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau de collecte des eaux usées du « chemin des Rivières », secteur situé dans le zonage d'assainissement collectif.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise la mieux disante :

**BEAU TP**  
**Route de Varazoux**  
**48000 SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ**

Pour un montant de : **11 921,00 € HT**  
**14 305,20 € TTC**

MARCHE TRAVAUX : VIABILISATION DU TERRAIN COMMUNAL "QUARTIER DE LA TABLE RONDE"

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de viabilisation des parcelles en zone constructible cadastrées section B n° 3414 (1639m<sup>2</sup>) et 3415 (1256m<sup>2</sup>) situées au-dessus du COS le Réjal.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise la mieux disante :

**SOLTRAF**  
**DEBIEN Pierre**  
**Langlade**  
**48000 BRENOUX**

Pour un montant de : **19 153,00 € HT**  
**22 983,60 € TTC**

MARCHE TRAVAUX : EXTENSION DU RESEAU PLUVIAL A ISPAGNAC

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de canaliser les eaux pluviales et les eaux de ruissellement qui descendent de la route de Salanson venant se déverser sur des parcelles privées entraînant des gênes.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise la mieux disante :

**Entreprise GINESTE Florent**  
**Route de Molines**  
**48320 ISPAGNAC**

Pour un montant de : **24 850,80 € HT**  
**29 820,96 € TTC**

MARCHE TRAVAUX : MISE EN PLACE DE COMPTEURS D'EAU SUR INSTALLATIONS COMMUNALES

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installer des compteurs sur certaines structures communales dont le financement de ces travaux a été prévu au budget eau/assainissement 2019. Une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents retient l'entreprise la mieux disante :

**ROUVIERE Francis SARL**  
**ZAE Saint Julien du Gourg**  
**Florac**  
**48400 FLORAC TROIS RIVIERES**

Pour un montant de : **15 672,00 € HT**  
**18 806,40 € TTC**

#### ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'admettre en non-valeur certaines créances non recouvrées à ce jour. Elle explique que des relances pour impayés ont été faites pour ces redevables mais qu'elles n'ont pas abouti.

Elle propose l'admission en non-valeur des personnes suivantes :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer
2015	T-19 R-1 A-569	SABAHI ALI	115,55 €
2017	T-21 R-1 A-592	SAS ROYAL BAR GRILL KASTELNIK LAURENT OU AGHATTAS LEILA	925,86 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 041,41 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de l'admission en non-valeur sur le budget de l'eau / assainissement de l'ensemble des montants cités ci-dessus.

#### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune de se doter d'un règlement intérieur et du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte ce règlement intérieur.

#### PRE-CANDIDATURE "BOURGS CENTRES OCCITANIE"

Il existe un programme mis en place par la Région Occitanie en faveur du projet de valorisation et de développement du bourg centre et la commune d'Ispagnac souhaite adhérer à cette démarche.

Considérant le projet, la notice de présentation, le dossier de pré-candidature et le cahier des charges établis en étroite collaboration et soutien technique du PETR (*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*) Sud Lozère, ATCC (*Association Territoriale Causses Cévennes*), CAUE (*Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*), Conseil Départemental de la Lozère, la DDT (*Direction Départementale des Territoires*) et le PNC (*Parc National des Cévennes*).

Les entrées stratégiques relatives à la revitalisation du village identifiées à ce jour sont :

- Requalifier les espaces publics majeurs du bourg en prenant en compte les circulations et les usages piétonniers ;
- Redynamiser le centre bourg par le logement et le commerce ;

- Valoriser le patrimoine bâti.

Afin de mener à bien ce processus, il convient d'appuyer cette candidature sur une étude stratégique globale permettant de définir un programme de valorisation et de développement du bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de prétendre au dispositif Bourgs Centres de la Région Occitanie ; valide le dossier de pré-candidature et autorise Mme le Maire à solliciter pour l'étude et le futur programme d'action, le soutien financier de la Région, des autres financeurs, à signer les documents contractuels.

#### DEMANDE DE SUBVENTION : ETUDE SCHEMA D'AMENAGEMENT GLOBAL BOURG CENTRE

Considérant la nécessité de se doter d'une feuille de route établissant les opportunités et déclinant les priorités d'intervention à travers un calendrier d'opérations stratégiques cohérent en terme d'objectifs et de budgets. Il est proposé de :

- Réaliser une étude « Schéma d'aménagement global – bourg centre » afin d'arrêter la stratégie de la commune, de définir les axes d'intervention et d'élaborer avec précision les fiches actions prioritaires qui abonderont notamment la candidature Centre bourg Occitanie,
- Sur la base du budget prévisionnel et du plan de financement suivant :

DEPENSES	TTC	HT	RECETTE	HT	En %
Etude « Schéma d'aménagement global »	30 000	24 000	Commune	12 000	50,00%
			Région (50% plafonnée à 15 000 €)	12 000	50,00%
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>24 000 €</b>		<b>24 000 €</b>	<b>100%</b>

Sur le rapport de Mme Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide de commander une étude « Schéma d'aménagement global – bourg centre » et valide la proposition de cahier des charges.

Autorise Mme le Maire à solliciter le soutien financier de la Région et à signer les documents contractuels.

#### RESILIATION DES BAUX DE M. RAMEL CHRISTOPHE ET MME CAVAN MANON SUR LES SECTIONS DU MARAZEIL, LONJAGNES ET DE MONTMIRAT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. RAMEL Christophe et Mme CAVAN Manon ont adressé à la Commune un courrier indiquant qu'ils souhaitent résilier leurs baux en cours pour transmettre ces parcelles à « Association du Marazeil », association à objet agricole pour la durée restante du 1<sup>er</sup>/01/2020 au 31/12/2023.

La SAFER sera en charge de cette procédure dont les frais seront réglés par l'association. Les autres termes du bail restent inchangés.

#### **Allotissement :**

Lot 1 attribué à l'Association du Marazeil

Commune	Section	N°	Sub	Surface cadastrale	Lieu-dit	NC
ISPAGNAC	B	1859		01 ha 39 a 80 ca	COMBE CROZE	L
ISPAGNAC	B	1945		00 ha 55 a 29 ca	LA COMBE	L
ISPAGNAC	B	1946		00 ha 12 a 60 ca	LA COMBE	L

ISPAGNAC	B	1949		00 ha 20 a 45 ca	LA COMBE	T
ISPAGNAC	B	1951		02 ha 55 a 35 ca	LA COMBE	T
ISPAGNAC	C	26		00 ha 50 a 50 ca	MONTMIRAT	T
ISPAGNAC	C	27		00 ha 20 a 30 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	28		00 ha 82 a 50 ca	MONTMIRAT	T
ISPAGNAC	C	31		00 ha 09 a 00 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	34		02 ha 03 a 07 ca	MONTMIRAT	T
ISPAGNAC	C	36		00 ha 93 a 99 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	40		03 ha 98 a 84 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	41		00 ha 37 a 25 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	59		00 ha 45 a 63 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	62		00 ha 48 a 00 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	63		03 ha 38 a 50 ca	MONTMIRAT	L
ISPAGNAC	C	80		00 ha 36 a 50 ca	LACHAMP	P
ISPAGNAC	C	81	EN PARTIE	25 ha 00 a 00 ca	LACHAMP	L
ISPAGNAC	C	91		03 ha 10 a 30 ca	LACHAMP	L
ISPAGNAC	C	247		10 ha 68 a 75 ca	NOZIERES	L
ISPAGNAC	C	311		00 ha 08 a 30 ca	LE MARAZEIL	L
ISPAGNAC	C	313		00 ha 60 a 00 ca	LE MARAZEIL	L
ISPAGNAC	C	315		00 ha 96 a 55 ca	LE MARAZEIL	L
ISPAGNAC	C	378		03 ha 37 a 00 ca	LA SERRE	L
ISPAGNAC	C	379		00 ha 37 a 30 ca	LA SERRE	T
ISPAGNAC	C	380		01 ha 50 a 50 ca	LA SERRE	L
ISPAGNAC	C	381	J	02 ha 25 a 30 ca	LA SERRE	L
ISPAGNAC	C	381	K	02 ha 25 a 30 ca	LA SERRE	L
ISPAGNAC	C	382		00 ha 21 a 00 ca	LA SERRE	T
				<b>68 ha 87 a 87 ca</b>		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne son accord sur cette résiliation.

#### VIREMENT DE CREDIT SUR LE BUDGET DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits sur le budget de l'eau et assainissement tel qu'indiqué ci-dessous :

Objet des recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits		Observations
	Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme	
	2158/9002	- 15 000 €	2315/9011	+ 15 000 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte ce virement de crédits.

**La séance est levée à 20h30**

**Guyène PANTEL**  
Maire d'Ispagnac

